

Axe 4

L'environnement d'affaires (suite)

Objectif 9 : Faciliter l'accès à l'approvisionnement en matière ligneuse

- 9.1 - Mener à terme les travaux du chantier sur la compétitivité de l'industrie forestière
- Travaux du groupe de travail ministère-industrie sur la programmation annuelle des interventions forestières réalisés.
 - Travaux du groupe de travail ministère-industrie sur l'harmonisation opérationnelle réalisés.
- 9.2 - Mettre en œuvre les recommandations du Comité sur la restructuration de l'industrie du sciage
- Processus d'accompagnement des projets de consolidation établi et mis en œuvre à la suite du dépôt du rapport du Comité.
- 9.3 - Accroître la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines
- Selon les bilans annuels des agences régionales de mise en valeur des forêts privées, le total des cibles provinciales 2018-2019 à 2021-2022 de 36 651 ha de travaux commerciaux a été atteint à 109 % avec 42 228 ha réalisés.
 - Pour les travaux non commerciaux, les cibles provinciales de 11 184 ha ont été atteintes à 99 %, avec 11 027 ha réalisés.
 - Travaux accomplis grâce à un investissement de 40,6 M\$ de la part du gouvernement du Québec, soit 99,9 % de l'enveloppe totale de 41,1 M\$.
- 9.4 - Développer et maintenir un réseau routier multiressource
- Depuis 2016, 220 M\$ investis en travaux de voirie en milieu forestier.
- 9.5 - Réaliser un projet d'expérimentation de majoration des charges pour le transport forestier en période hivernale
- Mesure en suspens, non réalisée.
- 9.6 - Réaliser des projets pilotes visant à aménager des forêts de feuillus dégradés et optimiser l'utilisation des bois récoltés
- Réalisation de 8 projets pilotes de récolte, de 8 projets de cours de triage, de 110 ha de travaux non commerciaux de préparation de terrain et de 5 projets d'acquisitions de connaissances.

Axe 5

Les marchés

Objectif 10 : Développer de nouveaux marchés et faciliter l'accès à l'exportation

- 10.1 - Soutenir le Bureau de promotion des produits du bois du Québec
- Plus de 2,5 M\$ accordés au Bureau de promotion des produits du bois du Québec jusqu'en 2021-2022.
- 10.2 - Bonifier le Programme de biomasse forestière résiduelle
- Entre 2018 et novembre 2022, 46,4 M\$ accordés pour la réalisation de 251 projets pour des investissements totaux de 57,1 M\$.
- 10.3 - Favoriser la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle
- Bonification du crédit d'impôt remboursable pour la production d'huile pyrolytique accordé par le ministère des Finances du Québec.
- 10.4 - Soutenir la réalisation de déclarations environnementales pour les produits forestiers
- 18 déclarations environnementales de produits soutenues à ce jour pour plus de 421 k\$ engagés.
- 10.5 - Réaliser un diagnostic du transport maritime des produits forestiers
- Diagnostic réalisé et publié par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts en 2021.

Objectif 11 : Défendre et appuyer les entreprises touchées par les différents litiges commerciaux

- 11.1 - Maintenir l'appui aux entreprises touchées par les droits compensateurs et antidumping
- 11 aides financières autorisées par le gouvernement par l'entremise du Programme ESSOR.
- 11.2 - Accompagner les entreprises visées par des enquêtes
- Actions menées en continu afin d'appuyer les entreprises visées dans le cadre de 3 litiges commerciaux ayant affecté le secteur forestier.



Mesure 9.3 Plantation à éclaircir en forêt privée. (crédit photo François Naud)

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec :

- un PIB d'une valeur de 5,9 milliards de dollars (G\$) au Québec (1,6 % de l'activité économique) (données 2021);
- plus de 59 000 emplois répartis dans toutes les régions du Québec (données 2022);
- une présence dans plus de 900 municipalités du Québec (données 2019);
- une force économique importante pour 152 municipalités du Québec (données 2019);
- une valeur des exportations s'élevant à près de 13 G\$ (environ 12 % des exportations totales québécoises) (données 2022).

BILAN*

Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023

* Ce bilan est basé sur les données du 31 mars 2023 (sauf indication contraire)



Maison des étudiants de l'École de technologie supérieure
Photo : Stéphane Brügger

Axe 1

L'innovation

Objectif 1 : Soutenir les projets innovants

- 1.1 - Bonifier le Programme Innovation Bois
 - Plus de 189 M\$ accordés à la réalisation de 266 projets d'investissements, d'études et de recherches dans les secteurs des bioénergies, des bioproduits, des panneaux, des pâtes et papiers, du sciage et de la construction en bois, pour des investissements totaux de plus de 1,2 G\$.
- 1.2 - Déployer l'Initiative SM²
 - 13 M\$ octroyés dans 18 projets.
- 1.3 - Déployer la Plateforme d'innovation panneaux
 - Près de 4 M\$ octroyés pour la réalisation de 17 projets, pour des investissements totaux de 7,7 M\$.
- 1.4 - Bonifier le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois
 - 16,2 M\$ engagés pour la réalisation de 36 projets, pour des investissements totaux de 416 M\$.
 - Lancement du Programme d'innovation en construction bois en 2021 : 6,3 M\$ engagés dans 13 projets pour des investissements totaux de 71,3 M\$.
- 1.5 - Soutenir la modélisation et l'optimisation dans le secteur de la préfabrication
 - 3 M\$ engagés via le Programme préfabrication en bois : optimisation et automatisation dans 16 projets pour des investissements totaux de 19,3 M\$.

Objectif 2 : Appuyer les organismes engagés dans l'innovation, la recherche et le développement et collaborer avec eux

- 2.1 - Majorer le soutien au Programme national de recherche collaborative de FPInnovations
 - 4 M\$ accordés à FPInnovations pour la période 2017-2021 pour son programme de recherche collaborative.
 - 3 M\$ accordés à FPInnovations pour la période 2021-2024 pour son programme de recherche collaborative.
- 2.2 - Majorer le soutien aux activités de Cecobois
 - 2 M\$ accordés à Cecobois pour la période 2017-2021 pour ses activités régulières.
 - 3,05 M\$ accordés à Cecobois pour la période 2021-2024 pour ses activités régulières.
- 2.3 - Renouveler le soutien à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois
 - 1,75 M\$ accordés à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois (CIRCERB) pour la période 2018 à 2025.
- 2.4 - Renouveler le soutien au Consortium de recherche FORAC
 - 0,4 M\$ accordés au Consortium de recherche FORAC pour la période 2018-2023.
- 2.5 - Appuyer la recherche externe en sylviculture et en aménagement durable
 - 15,3 M\$ accordés à des universités québécoises et à des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) pour la réalisation de 64 projets de recherche ou d'essais et d'expérimentations.



Photo 1. Mesure 1.1 Unité de reséchage de précision par HF installée à l'usine de rabotage du Groupe de scieries G.D.S. inc. financé par le Programme Innovation Bois. (crédit photo FPInnovations)

Axe 2

La modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés

Objectif 3 : Favoriser l'investissement

- 3.1 - Analyser la possibilité de rendre disponible un fonds d'investissement stratégique pour le secteur forestier
 - Élargissement de la portée d'un fonds existant, pour instituer le fonds « Capital Ressources naturelles et Énergie », le rendant applicable aux projets liés à toutes les ressources naturelles, y compris le secteur forestier.
- 3.2 - Bonifier le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »
 - Obtention par 25 entreprises du secteur des produits du bois, des pâtes et papiers et de la foresterie d'une attestation dans le cadre du programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L », pour une somme totale en investissements de 2,7 G\$, impliquant un rabais d'électricité maximal de 1,1 G\$.

Objectif 4 : Fournir une expertise aux entreprises, aux ministères et aux organismes du secteur forestier

- 4.1 - Accompagner les entreprises, les ministères et les organismes lors de projets
 - En moyenne, 160 avis sectoriels stratégiques ou autres actions d'accompagnement réalisés annuellement, avec un taux de satisfaction supérieur à 98 %.
- 4.2 - Accompagner les entreprises dans leur virage numérique
 - Suivi des actions du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie concernant le virage numérique assuré pour le secteur des produits forestiers.



Photo 2. Mesure 1.2 Appareillage d'identification d'essences de bois résineux par proche infrarouge développé par FPI et Autolog. (crédit photo FPInnovations)



Photo 3. Mesure 1.4 Le projet Condo Origine ayant bénéficié du Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois. (crédit photo Stéphane Groleau)

Axe 3

Les réglementations et les politiques publiques

Objectif 5 : Acquérir des connaissances en vue d'appuyer, d'adopter ou de modifier des réglementations et des politiques publiques favorisant l'utilisation de produits forestiers

- 5.1 - Mener à terme les travaux du comité d'experts en matière de lutte contre les changements climatiques
 - Rapport du comité d'experts rendu public lors du Salon de la forêt 2020.
- 5.2 - Développer un calculateur de carbone
 - Mise en ligne en mai 2019 du calculateur de carbone (Gestimat).
- 5.3 - Développer les connaissances sur les matériaux à faible empreinte carbone
 - Cinq études produites.
- 5.4 - Poursuivre les travaux du Comité consultatif sur la construction bois
 - Poursuite des actions et des travaux du Comité consultatif sur la construction bois coprésidé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la Régie du bâtiment du Québec.
- 5.5 - Mettre à jour et rédiger des directives et des guides explicatifs sur la construction en bois
 - Soutien à la mise à jour du *Guide sur la construction massive d'au plus 12 étages*.
 - Soutien à la mise à jour du *Guide technique pour les bâtiments en bois de grande hauteur au Canada*.
- 5.6 - Explorer l'occasion de renforcer les exigences, y compris par voie réglementaire, pour favoriser l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone dans les projets de construction publics
 - Adoption de la Politique d'intégration du bois dans la construction et de son Plan de mise en œuvre 2021-2026, comportant des objectifs et des mesures visant à documenter la performance carbone des bâtiments publics et parapublics en bois. La documentation de cette performance carbone pourrait permettre de renforcer les exigences futures pour l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone dans les projets de construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil.

Objectif 6 : Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer les projets industriels

- 6.1 - Créer un comité d'analyse sur le processus d'obtention des autorisations pour démarrer un projet industriel
 - Suivi des impacts, sur le processus d'obtention des autorisations pour démarrer un projet industriel, des modifications réglementaires et administratives effectuées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



Photo 4. Mesure 1.4 Le projet Condo Arbora ayant bénéficié du Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois. (crédit photo Adrien Williams)

Axe 4

L'environnement d'affaires

Objectif 7 : Favoriser le rayonnement de la filière

- 7.1 - Participer à la campagne de promotion du secteur forestier « Une forêt de possibilités »
 - 7,6 M\$ octroyés pour la période 2017 à 2025 pour le déploiement de la campagne.
 - L'évaluation révèle une amélioration des perceptions de la population envers le secteur forestier.
- 7.2 - Promouvoir la Charte du bois
 - Publication du bilan de la Charte du bois à l'automne 2019.
 - Adoption, en 2020, de la Politique d'intégration du bois dans la construction et, en 2022, de son Plan de mise en œuvre 2021-2026.

Objectif 8 : Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée

- 8.1 - Soutenir les communautés autochtones pour leur participation et leur contribution aux domaines faunique et forestier
 - 359 contrats totalisant 59,7 M\$ en travaux sylvicoles accordés aux communautés autochtones par Rexforêt.
 - 79 ententes de financement conclues avec des communautés autochtones, pour une somme totale de 14,1 M\$ dans le cadre du Programme de participation autochtone à l'aménagement durable des forêts.
- 8.2 - Réserver une enveloppe pour la formation, le développement des compétences et la gestion des ressources humaines dans l'industrie des produits forestiers
 - Entre 2018 et le 31 mars 2022, près de 35 M\$ accordés pour de la formation en entreprises, du développement de compétences et en gestion des ressources humaines dans le secteur forestier.
- 8.3 - Développer l'offre de formation continue pour le secteur de la transformation du bois
 - Entre 2018 et le 31 mars 2022, 1,4 M\$ engagé pour 7 projets de formation.
- 8.4 - Fournir un soutien technique aux entreprises à l'aide de main-d'œuvre hautement qualifiée
 - Plus de 4,56 M\$ accordés à 242 projets via la Mesure d'accompagnement et de soutien technique destinée aux entreprises forestières (MASTE).
- 8.5 - Accroître l'offre de formation obligatoire sur l'utilisation du bois dans la construction
 - 400 k\$ accordés à l'Université du Québec à Chicoutimi et 650 k\$ accordés à l'Université Laval pour accroître l'offre de formation obligatoire sur l'utilisation du bois dans la construction.
- 8.6 - Bonifier le soutien à la formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction
 - Soutien au développement d'une formation d'introduction à la sécurité incendie dans la construction de bâtiments en bois.
 - Plus de 160 k\$ accordés à l'Université du Québec à Chicoutimi pour le développement de formations continues sur l'utilisation du bois dans la construction.
- 8.7 - Faciliter l'intégration sur le marché du travail des diplômés étrangers spécialisés en construction bois
 - 0,098 M\$ octroyés à la Clef pour l'intégration au travail des immigrants pour réaliser un portrait des besoins et développer la plateforme Web PicBois Québec, mise en ligne pour faciliter l'intégration des professionnels dans le secteur de la construction bois.